



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Budget

Paris, le **21 JUIL. 2021**

Télédoc 242
Affaire suivie par : Sylvie COUTURES
Bureau 1BLF
Tél. : 01 53 18 71 02
Mél. : sylvie.coutures@finances.gouv.fr

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

À

NOR CCPB2113516C
N° interne **DF-1BLF-21-3421**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT**

**A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIERE
MINISTERIELLE ET LES DIRECTEURS DES AFFAIRES
FINANCIERES ET LES RESPONSABLES DE PROGRAMME**

Objet : Projet de loi de finances pour 2022 : Elaboration des projets annuels de performances

P.J. : 12 annexes

Les travaux de rédaction des projets annuels de performances doivent être engagés dans le prolongement des réunions de répartition. Cet exercice, qui répond aux exigences de bonne information du Parlement et de sincérité du budget de l'Etat, nécessite une mobilisation et une attention de l'ensemble des acteurs, des ministères comme de la direction du budget, tant s'agissant du contenu que du respect des délais.

Ces documents sont très attendus par l'Assemblée nationale ainsi que par le Sénat et leur qualité relève d'une préoccupation constante. Ils doivent traduire la meilleure mise en perspective des moyens et des résultats attendus au regard des objectifs poursuivis par chaque politique publique.

Afin de répondre à ces attentes, les informations doivent revêtir un caractère objectif et factuel.

J'attire votre attention sur le fait que, comme l'an passé, **seule la partie « Présentation stratégique de la mission » devra être soumise à la validation politique des cabinets**. Elle comprendra le plafond de l'année 2022 et devra mettre en perspective la conduite des principales réformes. Elle devra également contenir une présentation des taxes affectées et de leur montant prévisionnel afin d'offrir au Parlement la vue complète des dépenses sous norme pilotable relevant de la mission. Cette partie présentera les grands axes relevant du plan de relance.

Les autres éléments du projet annuel de performances devront être purement factuels et rejoindre la présentation standardisée.

Concernant les éléments spécifiques d'information :

La justification au premier euro (JPE), qui porte sur l'ensemble des crédits, doit être précise et hiérarchisée. Il est nécessaire d'apporter un soin tout particulier à la lisibilité des informations, sans négliger les explications sur les enseignements tirés de l'exécution (issus des rapports annuels de performances). La comptabilité analytique devra être mise en valeur et intégrée, selon les besoins, une présentation de coûts qui pourra être reprise dans ce volet JPE. Dans le cadre de la JPE des dépenses de personnel une attention particulière doit être portée sur la répartition géographique des effectifs entre l'administration centrale et les autres services.

Concernant le volet relatif à la **Performance**, vous voudrez bien vous référer à la circulaire 2PERF-21-3112 du 16 avril dernier, notamment le guide de la performance qui y est annexé. La présentation stratégique de la mission et de chaque programme a vocation à être concise. Toute évolution de la maquette sera développée et justifiée dans la partie « évolution de la maquette performance » prévue à cet effet. La partie « justification des prévisions et de la cible » doit être développée afin d'expliquer clairement les leviers d'action qui permettront d'atteindre les objectifs fixés. La justification devra particulièrement être renseignée pour les objectifs et indicateurs définis au niveau de la mission, ce qui n'a été que rarement fait les années précédentes.

S'agissant des **opérateurs**, la campagne de collecte de données permet aussi bien d'alimenter le PAP que le « jaune opérateurs » également annexé au projet de loi de finances. Une attention particulière devra être apportée aux commentaires relatifs aux financements de l'Etat et aux emplois des opérateurs, en cohérence avec l'objectif du document, destiné, notamment, à éclairer les parlementaires sur les autorisations budgétaires soumises à leur vote.

Compte tenu du poids des **dépenses fiscales** et des demandes récurrentes du Parlement de renforcement de l'information qui s'y rattache, une amélioration de leur présentation est attendue, en articulation avec les crédits budgétaires, notamment sous l'angle de leur contribution aux objectifs de politique publique poursuivis par les ministères.

Les informations relatives aux crédits du Plan de relance qu'ils soient inscrits directement sur la mission « Plan de relance » ou qu'ils relèvent de programmes hors mission Plan de relance devront faire l'objet d'une attention particulière.

Outre les exigences de qualité des documents, l'un des enjeux de la campagne de production des documents budgétaires réside dans le respect du délai organique pour le dépôt et la distribution du projet de loi de finances et de l'ensemble de ses annexes mentionnées aux articles 50 et 51 de la LOLF. **Pour assurer le respect de ce délai, les projets annuels de performances devront être finalisés et transmis au Parlement le 29 septembre 2021.**

Compte tenu des délais incompressibles de relecture et d'échanges avec la direction du budget, puis d'impression des documents, **la date de transmission des PAP à la direction du budget est fixée au vendredi 3 septembre**. Il vous est demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que le calendrier fixé soit respecté. Le respect de ce calendrier ne saurait bien entendu conduire vos services à transmettre à la direction du budget, tant pour les PAP que pour les autres annexes budgétaires, des textes non finalisés.

En cas de non-respect de ces délais, les jetons feront l'objet d'une reprise d'office par la direction du budget, le vendredi 10 septembre à 12 heures, pour l'ensemble des lots.

Conformément aux engagements du gouvernement, **le projet de loi de finances sera accompagné d'un « Budget vert »** sur la base des cotations discutées lors des conférences de performances et des conférences fiscales. L'élaboration de ce document suppose que l'ensemble des chiffres à la maille programme, actions ou sous-actions, le cas échéant, soit arrêté définitivement **le mardi 21 septembre.**

L'ensemble des contributions devra être saisie dans Tango, outil collaboratif qui doit renforcer notre capacité à respecter les délais.

Les annexes jointes à la présente circulaire précisent l'ensemble des travaux à effectuer et les changements apportés à la présentation des documents budgétaires.

Vos services pourront prendre contact avec leurs correspondants habituels de la direction du budget pour toute question.

**Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget**



Amélie VERDIER

